

Commune
 De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
 Du Conseil Municipal**

Date de convocation
 28 janvier 2022
 Date d'affichage
 28 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le deux février à dix-neuf heures précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle Cérès, sous la présidence de Madame Céline MATHÉ, 2ème adjoint.

En exercice 15
 Présents 11
 Votants 15

Étaient présents : Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Amick CUISNIER Vincent GUILLERME, Pascaline LEGENDRE et Olivier LE CORF

Absent et excusé : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, et Joël DAVID,

Absents :

Jean-Michel ROYER donne pouvoir à Mme Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place.
 Laurent GUILLET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.
 Joël DAVID donne pouvoir à Denis DEBELLE pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**VALIDATION DU PROJET RESEAU DE CHALEUR
 2022-013**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'appel que d'offre pour la mise en place du réseau de chaleur a été publiée le 10 décembre 2021 pour une ouverture des plis le 28 janvier 2022.

Les offres sont les suivantes :

Lots	Maçonnerie 1			Plaquiste 2		
Nbre de réponses	4			1		
		HT	TTC		HT	TTC
Entreprises	SAS le bâti mans	37 500.00 €	45 000.00 €	SOGEA Atlantic BTP	9 344.19 €	11 213.03 €
	EURL LMBTP	36 375.10 €	43 650.12 €			
	SARL ISCI	26 177.00 €	31 412.40 €			
	SOGEA Atlantic BTP	34 005.42 €	40 806.50 €			
Lots	Serrurerie 3			Fluide 4		
Nbre de réponses	4			3		
		HT	TTC		HT	TTC
Entreprises	Lebrun	13 926.39 €	16 711.67 €	SAS Elairgie	258 463.20 €	310 155.84 €
	CSTM surfonds	7 554.00 €	9 064.80 €	DALKIA	245 443.00 €	294 531.60 €
	SE2C 72	11 720.00 €	14 064.00 €	SAS ALLARD	167 700.00 €	201 240.00 €
	GSA5	10 351.00 €	12 421.20 €			

Le Cabinet IITHERM CONSEIL a étudié les offres et propose aujourd'hui son analyse. La meilleure offre répondant aux critères du marché est la suivante :

		HT	TTC	HT	TTC
Offre de marché	Maconnerie	34 005.42 €	40 806.50 €	302 719.00 €	363 262.80 €
	Plaquiste	9 344.19 €	11 213.03 €		
	Serrurerie	13 926.39 €	16 711.67 €		
	Sous total	57 276.00 €	68 731.20 €		
	Equipement chaufferie	245 443.00 €	294 531.60 €		

Itherm CONSEIL propose une négociation auprès des entreprises afin d'obtenir des offres se rapprochant du prix le plus bas soit 252 930 euros TTC.

La discussion s'engage et le conseil municipal souhaite déclarer le marché de la chaufferie bois dont les offres sont précisées ci-dessus, infructueux dans un premier temps et relancer un nouveau marché par un appel d'offre avec de nouveaux critères de notation, dans un second temps.

De plus le conseil demande à Monsieur le Maire de bien vouloir interroger des entreprises pour un changement de la PAC actuelle.

Après délibération, le Conseil Municipal,

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	2	0

DECIDE de continuer le projet de réseau de chaleur Groupe Scolaire, Mairie et Presbytère.

Après délibération, le Conseil Municipal,

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	1	1

DECIDE de déclarer le marché infructueux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir faire élaborer un devis de remplacement de la PAC existante.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER